

**Daniel CONUS**  
**Chemin des Merisiers 29**  
**1870 Monthey VS – 079 892 78 88**

---

Recommandé  
**Autorité directoriale et exécutive**  
**Suprême de la Confédération Art. 174 Cst**  
Madame Simonette SOMMARUGA  
Département Fédéral de la Justice  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

Recommandé  
**Autorité directoriale et exécutive**  
**Suprême de la Confédération Art. 174 Cst**  
Monsieur Didier BURKHALTER  
Département Fédéral de Affaires étrangères  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

Ministère Public  
Procureur Nicolas DUBUIS  
Rue des Vergers 9  
Case postale 2305  
1950 Sion 2

Conseil d'Etat valaisan  
Par Monsieur le Président J.-M. CINA  
Place de la Planta 3  
1950 Sion

Monthey, le 2 novembre 2015

**Refus du MP Monthey de traiter plainte** pour agression et abus d'autorité à l'encontre d'un policier de la Ville de Monthey. Le policier impliqué, au même titre que l'agente de piquet au poste le jeudi 14.10.2015 vers 09.30 H ont refusé de fournir l'identité de l'auteur.

**Récusation en bloc des Autorités valaisannes existantes, qu'elles soient judiciaires, administratives et politiques, selon mémoire et requêtes du 23 mai 2015 accessibles sur : [www.worldcorruption.info/index.htm\\_files/fm\\_23-05-2015.pdf](http://www.worldcorruption.info/index.htm_files/fm_23-05-2015.pdf) (Site censuré)**

Lien de remplacement : [https://swisscorruption.info/confederation/fm\\_55\\_23-05-2015.pdf](https://swisscorruption.info/confederation/fm_55_23-05-2015.pdf)

Madame la Présidente de la Confédération, Monsieur le Conseiller Fédéral,

Vous le constaterez en pièce jointe, le Procureur général **Nicolas DUBUIS** refuse de traiter ma plainte du 24 octobre 2015, considérant que les faits décrits scrupuleusement sont une atteinte à la considération des fonctionnaires dénoncés et que dès lors mes propos sont inconvenants.

Il a toutefois raison sur un point, je ne reconnaissais pas sa compétence en la matière pour traiter la plainte en question et que c'est pour cette raison que j'avais demandé sa récusation.

Manifestement, par son courrier du 26 octobre 2015, je dois considérer qu'il a admis cette récusation et que dès lors la compétence pour agir revient à l'autorité intérimaire que vous voudrez bien nommer.

En vous remerciant par avance de bien vouloir agir dans ce sens, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, Monsieur le Conseiller Fédéral, en l'expression de ma parfaite considération.

Daniel Conus

Annexe : ment.